

## FICHE PRATIQUE

### Inscriptions sur les listes électorales pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

#### Pourquoi s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour exercer son droit de vote.

#### Quelles sont les modalités d'inscription ?

Le principe est celui de l'inscription volontaire (inscription sur demande), sauf pour les jeunes qui atteignent l'âge de dix-huit ans, qui bénéficient d'une procédure d'inscription d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel.

#### Qui peut être électeur ?

- Toutes les personnes ayant la nationalité française, majeures, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.
- Les personnes placées dans une situation particulière : mariners, personnes sans domicile stable, Français établis hors de France, militaires de carrière, personnes détenues.

#### Quelles sont les conditions requises pour être électeur ?

- Être de nationalité française,
- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- Jouir de ses droits civils et politiques (
- Avoir une attache avec la commune qui peut être établie par le :
  - rattachement du domicile réel depuis plus de 6 mois,
  - rattachement de la résidence depuis plus de 6 mois.
- Être inscrit au rôle des contributions directes communales, pour la 2ème année consécutive (article L.11, 2° du Code électoral).

#### Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins deux ans,
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins six mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- Soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

#### Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant le formulaire « Cerfa n°12669\*02 » de demande d'inscription à la mairie, accompagnée des pièces justificatives,
- Soit par internet, en utilisant le **téléservice proposé par « service-public.fr »**.

#### Quelles pièces justificatives fournir ?

- Formulaire « Cerfa n°12669\*02 » de demande d'inscription
- Photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité ou avoir expiré depuis moins de cinq ans
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

#### Quelle est la date limite d'inscription ?

**Le Vendredi 14 mai 2021** (soit le 6ème vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour de scrutin)